



CA du Pays de Meaux (Siren : 200072130)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Meaux
Arrondissement	Meaux
Département	Seine-et-Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	16/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Jean-François COPE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel de Ville
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	77100 MEAUX
Téléphone	01 60 09 97 00
Fax	01 60 23 25 78
Courriel	audrey.BELRIVO@meaux.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	109 718
-----------------------------	---------

Densité moyenne 510,91

Périmètre

Nombre total de communes membres : 26

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
77	Barcy (217700236)	368
77	Boutigny (217700491)	838
77	Chambry (217700772)	1 049
77	Chauconin-Neufmontiers (217703354)	3 684
77	Crégy-lès-Meaux (217701432)	5 393
77	Forfry (217701937)	240
77	Fublaines (217701994)	1 408
77	Germigny-l'Évêque (217702034)	1 365
77	Gesvres-le-Chapitre (217702059)	147
77	Isles-lès-Villenoy (217702323)	1 157
77	Mareuil-lès-Meaux (217702760)	3 346
77	Meaux (217702844)	56 063
77	Montceaux-lès-Meaux (217703008)	628
77	Monthyon (217703099)	1 759
77	Nanteuil-lès-Meaux (217703305)	6 863
77	Penchard (217703586)	1 368
77	Poincy (217703693)	776
77	Quincy-Voisins (217703826)	5 488
77	Saint-Fiacre (217704089)	461
77	Saint-Soupplets (217704378)	3 616
77	Trilbardou (217704741)	690
77	Trilport (217704758)	5 112
77	Varreddes (217704832)	2 138
77	Vignely (217704980)	323
77	Villemareuil (217705052)	393
77	Villenoy (217705136)	5 045

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 46

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
<i>Compétence obligatoire : E ? GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif

Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du CGCT (à compter du 1er janvier 2020) ;
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés compétence obligatoire : G ? EN MATIERE DE DECHETS - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Lutte contre les nuisances sonores compétence optionnelle : C - En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : - Lutte contre la pollution de l'air ; - Lutte contre les nuisances sonores ; - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Lutte contre la pollution de l'air compétence optionnelle : C - En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : - Lutte contre la pollution de l'air ; - Lutte contre les nuisances sonores ; - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1 du CGCT (à compter du 1er janvier 2020) ;
- Autres actions environnementales compétence optionnelle : C - En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : - Lutte contre la pollution de l'air ; - Lutte contre les nuisances sonores ; - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
Sanitaires et social
- Action sociale compétence facultative F - Petite Enfance : - Gestion du Relais Assistantes Maternelles communautaire itinérant ; - Financement (après étude d'opportunité) de berceaux au sein de structures privées d'accueil de jeunes enfants à l'échelle communautaire ;
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance Gestion des Relais Petite Enfance communautaires itinérants. Création et gestion d'un nouveau Lieu d'accueil Enfant Parent itinérant.
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance compétence obligatoire : A - EN MATIERE DE POLITIQUE URBAINE, ECONOMIQUE ET SOCIALE compétence optionnelle : C - EN MATIERE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ; - Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance - Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire compétence obligatoire : A - EN MATIERE DE POLITIQUE URBAINE, ECONOMIQUE ET SOCIALE compétence optionnelle : C - EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ; - Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

compétence optionnelle B ? Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

compétence optionnelle B ? Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

- Activités péri-scolaires

compétence facultative F - Petite Enfance : - Gestion du Relais Assistantes Maternelles communautaire itinérant ; - Financement (après étude d'opportunité) de berceaux au sein de structures privées d'accueil de jeunes enfants à l'échelle communautaire ;

- Activités culturelles ou socioculturelles

compétence facultative B - Développement de l'enseignement artistique, culturel, et sportif dans le cadre d'une Ecole Intercommunale des Sports ;

- Activités sportives

compétence facultative B - Développement de l'enseignement artistique, culturel, et sportif dans le cadre d'une Ecole Intercommunale des Sports ; compétence facultative : C- Organisation de manifestations sportives à l'échelle communautaire ;

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

compétence obligatoire : B - EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; - Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (Z.A.C.) d'intérêt communautaire; - Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;

- Schéma de secteur

compétence obligatoire : B - EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; - Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (Z.A.C.) d'intérêt communautaire; - Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ; compétence facultative : E - Les opérations de mise en accessibilité des arrêts de bus conformément au schéma directeur de mise en accessibilité ;

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

compétence obligatoire : B - EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; - Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (Z.A.C.) d'intérêt communautaire; - Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;

- Constitution de réserves foncières

compétence obligatoire : C - EN MATIERE D'EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Programme local de l'habitat ; - Politique du logement d'intérêt communautaire ; - Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; - Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; - Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

compétence obligatoire : B - EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; - Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (Z.A.C.) d'intérêt communautaire; - Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ; compétence facultative D - Pôles d'échanges multimodaux : pilotage des comités de pôle gares et pôles d'échanges multimodaux, gestion et aménagement des gares routières existantes ou à créer ; E - Les opérations de mise en accessibilité des arrêts de bus conformément au schéma directeur de mise en accessibilité ;

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
- Plans de déplacement urbains <i>compétence obligatoire : B - EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; - Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (Z.A.C.) d'intérêt communautaire; - Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ; compétence facultative : E - Les opérations de mise en accessibilité des arrêts de bus conformément au schéma directeur de mise en accessibilité ;</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>compétence optionnelle A - Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire; AP n° 2018/DRCL/BLI/114 du 7 Décembre 2018</i>
- Parcs de stationnement <i>compétence optionnelle A - Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire;</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>compétence obligatoire: C - EN MATIERE D'EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Programme local de l'habitat ; - Politique du logement d'intérêt communautaire ; - Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; - Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; - Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;</i>
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Ancien territoire de la CA Pays de Meaux : -Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Meaux, visant plus particulièrement les centres bourgs ou centres anciens des communes.</i>
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre <i>Ancien territoire de la CA Pays de Meaux : -Octroi de subventions complémentaires aux participations de l'État pour les opérations de réhabilitation des parcs immobiliers publics et privés à vocation sociale.</i>
Infrastructures
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain <i>compétence facultative D - Pôles d'échanges multimodaux : pilotage des comités de pôle gares et pôles d'échanges multimodaux, gestion et aménagement des gares routières existantes ou à créer ; E - Les opérations de mise en accessibilité des arrêts de bus conformément au schéma directeur de mise en accessibilité ;</i>
Autres
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>compétence facultative : A - Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>compétence facultative: A - Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

compétence obligatoire : F ? EN MATIERE D?ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

- Autres

G- La conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
77	SM Marne et Rus du Pays de Meaux (257705012)	SM fermé	106 555
77	SAEP de Thérrouanne, Marne et Morin (200091643)	SM fermé	42 712
77	SIVU assainissement de Quincy Voisins, Mareuil les Meaux et Condé Sainte Libiaire (200093052)	SM fermé	10 288
77	SMF d'aménagement et de gestion des eaux des Deux Morin (200078038)	SM fermé	326 027
77	SMF aménagement et entretien de la rivière Thérrouanne et de ses affluents (257701391)	SM fermé	29 201
77	SMO traitement des ordures ménagères du Nord Seine et Marne (257704916)	SM ouvert	334 916
77	SI des Rus affluents de la Marne (200088672)	SM fermé	9 385
77	SMAEPA de Crécy-la-Chapelle, Boutigny et environs (200091023)	SM fermé	19 787
77	Seine-et-Marne Numérique (200036481)	SM ouvert	1 192 717

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)